



CNRACL

La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers

PRÉVENTION

Webinaire de l'**Espace Droit Prévention**

« **Actualités réglementaires et informatives
dans la fonction publique** »

10 avril 2025

Une gestion



*L'Espace Droit Prévention est un site web géré par le
Fonds national de prévention de la CNRACL, lui-même
géré par la Caisse des Dépôts*





ayming

Actualités réglementaires et informatives dans la fonction publique

10/04/2025



CNRACL
La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers
PRÉVENTION



Une gestion

Caisse
des Dépôts
GROUPE



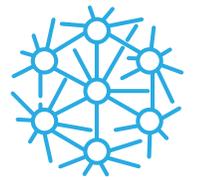
Cédric VITALE

Consultant Référent

Qualité de Vie et Conditions de Travail

cvitale@ayming.com





ayming

1. Focus réglementaire Harcèlement

La Cour de cassation reprend ainsi à son compte le raisonnement du tribunal correctionnel puis de de la cour d'appel de Paris respectifs des 30 septembre 2022 et du 20 décembre 2019, en se basant sur **l'article 222-33-2 du code pénal**, qui vise le « harcèlement moral au travail ».

Le fait qu'auteur et victime appartiennent à la même communauté de travail est suffisant.

La règlementation n'impose pas que les agissements répétés s'exercent à l'égard d'une victime déterminée . D'autre part, elle n'impose pas que les agissements répétés s'exercent dans une relation interprofessionnelle entre l'auteur et la victime.

Des agissements répétés qui s'inscrivent dans une politique d'entreprise.

L'ensemble des décisions prises par les dirigeants ou les organes dirigeants visant à établir ses modes de gouvernance et des actions qui dégradent les conditions de travail de tout ou partie des salariés , de porter atteinte aux droits et à la dignité de ces salariés, d'altérer leur santé physique ou mentale ou de compromettre leur avenir professionnel .

Une politique qui relève du pouvoir de direction.

En conséquence, les dirigeants doivent examiner la méthode utilisée pour la mettre en œuvre afin de déterminer si elle **excède le pouvoir normal de direction et de contrôle**.

La notion d'objectifs imposés

La faute la plus importante a été de passer d'un **objectif indicatif à un objectif impératif**, devant être atteint "coûte que coûte", alors que les salariés étaient dans leur immense majorité fonctionnaires, ne pouvant pas faire l'objet d'un licenciement économique.



L'organisation internationale du travail (OIT) propose **guide pratique** pour aider à prévenir et à traiter la violence et le harcèlement au travail. Le guide se compose de six modules :

- **Le premier module** introduit le sujet
- **Le second module** définit les notions de violence et harcèlement.
- **Le troisième module** revient sur les enjeux.
- **Le quatrième module** détaille la mise en œuvre du cadre juridique.
- **Le cinquième module** décrit les bonnes pratiques pour évaluer ces risques, qui font l'objet d'une obligation de l'employeur reprise par la loi santé travail sur l'évaluation des risques professionnels.
- **Le sixième module** décrit les moyens d'agir.

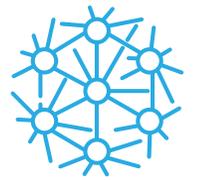
Trois fiches pratiques sont présentes sur le site espace droit prévention :

Harcèlement sexuel : [Harcèlement sexuel | Espace Droit Prévention](#)

Harcèlement moral : [Harcèlement moral | Espace Droit Prévention](#)

Prevention des violences sexistes et sexuelles: [Prévention des Violences Sexistes et Sexuelles | Espace Droit Prévention](#)





ayming

2. Focus réglementaire Gestion des entreprises extérieures

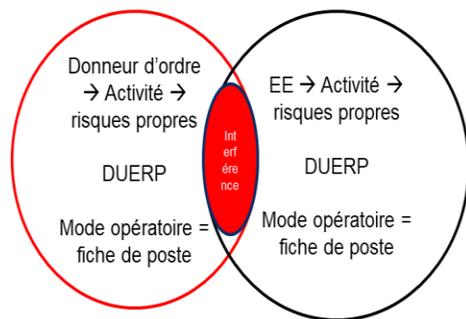
Retour sur les faits :

Le donneur d'ordre engage une société sous traitante (Rang 1), qui, à son tour, sollicite un sous-traitant (Rang 2), afin de réaliser des travaux d'ordre électriques. Le salarié de l'entreprise de rang 2 décède, électrocuté, alors qu'il intervenait sur une armoire électrique. Le donneur d'ordre est condamné.

Motivations de la Cour de cassation :

- Le donneur d'ordre est **responsable de la coordination générale des mesures de prévention**
- Le donneur d'ordre **ne peut s'exonérer de sa responsabilité** en invoquant avoir confié la réalisation des contrôles et démarches à une société sous-traitante.

Définitions :



Interférence d'énergie

Interférence de produits

Interférence de moyens et d'équipement

Interférence humaine

Co-activité

- Présence simultanée de plusieurs activités sur une même unité de travail ou sur plusieurs secteurs de l'établissement

Donneur d'Ordre

- L'établissement d'accueil où une opération est effectuée par du personnel appartenant à d'autres entreprises.
- Elle a la charge de la coordination des opérations et des mesures de prévention.

Entreprise Extérieure

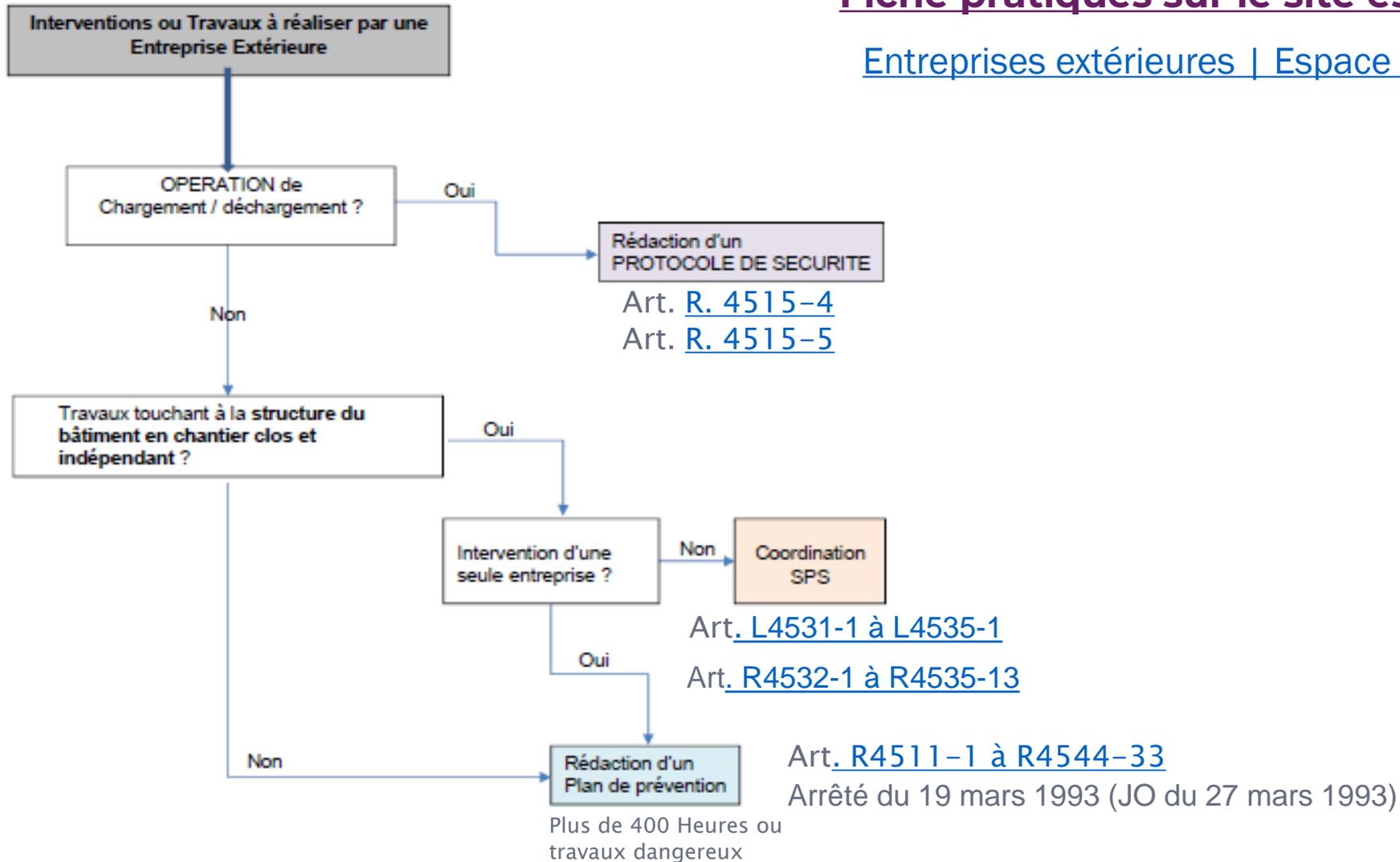
- Toute entreprise juridiquement indépendante du donneur d'ordre amenée à faire travailler son personnel ponctuellement ou en permanence pour l'exécution d'une opération.

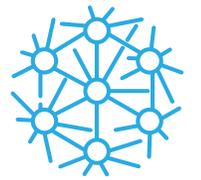


Base réglementaire:

Fiche pratiques sur le site espace droit prévention :

[Entreprises extérieures | Espace Droit Prévention](#)





ayming

3. Actualité juridique Prevention du risque incendie

[La sécurité civile a publié son bilan 2023, relatif aux statistiques des services d'incendie et de secours.](#)

En 2022, en France, 14 871 incendies ont été dénombrés sur le lieu de travail. Ces phénomènes ont été à l'origine de 24 décès, 229 victimes en urgence absolue, 2 222 victimes en urgence relative et 1 288 personnes impliquées.

Fiche pratiques sur le site espace droit prévention : [Etablissements recevant du public \(ERP\) | Espace Droit Prévention](#)

○ **Anticiper le budget de la sécurité incendie.**

- Réaliser un audit des installations existantes.
- Prévoir une installation adaptée à l'activité.
- Planifier la formation des salariés.
- Favoriser des matériels, installateurs et mainteneurs certifiés.
- S'appuyer sur des référentiels connus.

○ **Assurer la maintenance des équipements.**

- Organiser la maintenance préventive et curative
- Etablir un processus de veille réglementaire

○ **Intégrer la prévention des risques émergents.**

- Risques liés aux batteries ion lithium
- Evaluer les usages de ces batteries



- **Utiliser l'IA**

- Récupérer de l'information en identifiant des mots clés ;
- Construire des prompts, comprenant l'élaboration de la question qui est posée à l'IA pour maximiser les chances d'obtenir les informations souhaitées ;
- Vérifier par itération les progrès en qualité d'informations fournies par l'IA

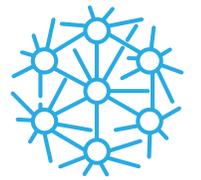
- **Communiquer et sensibiliser**

- Elaborer des scénarios avec l'action des secours pour la réalisation des exercices d'évacuation
- Confronter les personnes avec une simulation la plus réaliste lors de cet exercice
- Etablir un vrai bilan de l'exercice, le communiquer au plus grand nombre et utiliser ce bilan pour la préparation d'autres scénarios avec des exercices ciblés

- **Gérer la coactivité avec les entreprises extérieures**

- Etablir un plan de prévention, tel que défini dans la [section 3 du chapitre II du livre 5 de la quatrième partie du code du travail](#)
- Etablir le permis de feu encadrant les travaux par points chauds
- Contrôler l'opération
- Sensibiliser les intervenants





ayming

4. Bilans 2023

Les bilans santé, prévention des
risques, et conditions de travail

Les accidents du travail

2,6

Est le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt pour 2023, en baisse de 0,1 point par rapport à 2022

21 dans le secteur privé et en baisse de 1 point par rapport à 2022

1,8 dans la FPH

3 dans la FPT

1,6 dans la SIS

➤ Liens

[FPT-FPH : données statistiques sur la sinistralité \(retraites.fr\)](https://retraites.fr)

[CNRACL - Données AT-MP | Tableau Public](#)

Taux de fréquence

Nombre d'événements avec arrêt rapporté au nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1 000 000.

$\frac{\text{Nombre d'événement avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures d'exposition au risque}}$

Il est considéré que les agents hospitaliers et territoriaux de la fonction publique exercent leur activité à temps plein (1 agent = 1 ETP) par conséquent, le nombre d'heures d'exposition au risque utilisé dans le calcul des indicateurs est de 1607h par agent.

Les maladies professionnelles



● 2840 maladies professionnelles contre 2101 en 2022 (+35%)

● 96,2% sont des TMS (troubles musculo squelettiques)

● 56,5 ont entraîné un arrêt de travail contre 59,4% en 2022 (-3%)

● La durée moyenne de l'arrêt de travail est de 143 jours comme en 2022



● 1879 maladies professionnelles contre 1600 en 2022 (+17%)

● 92,8% sont des TMS (troubles musculo squelettiques)

● 62,4 % ont entraîné un arrêt de travail contre 64,4% en 2022 (-4%)

● La durée moyenne de l'arrêt de travail est de 149 jours contre 140 en 2022 (stable)





Contrainte physique

Les agents de la fonction publique hospitalière (FPH) sont plus souvent soumis à des contraintes physiques.

L'exécution de leur travail impose plus fréquemment aux agents:

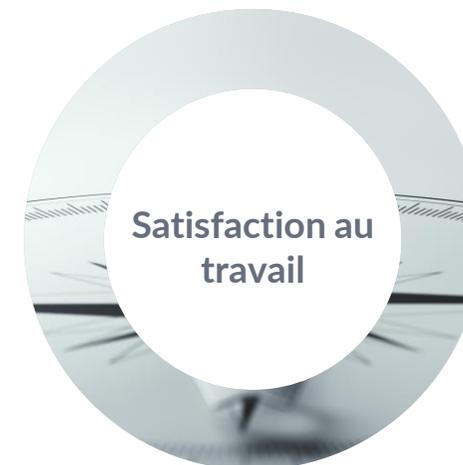
de rester longtemps debout (**64 %**),
dans une posture pénible ou fatigante (**45 %**),
de porter ou de déplacer des charges lourdes (**59 %**)
ou d'effectuer des mouvements douloureux ou fatigants (**53 %**)



Collectif de travail

63 % des agents de la fonction publique déclarent être « aidés par leurs supérieurs hiérarchiques en cas de travail délicat ou compliqué », soit un peu moins que les salariés du secteur privé (**67 %**).

En revanche, ils déclarent à **87 %** être « aidés par leurs collègues en cas de travail délicat ou compliqué », contre **81 %** dans le privé.



Satisfaction au travail

11 % des agents de la fonction publique (**14 %** dans la FPH) déclarent devoir toujours ou souvent faire des choses qu'ils désapprouvent, contre **9%** dans le secteur privé

39 % ne pas ressentir la fierté du travail bien fait, contre **34%** dans le secteur privé

17 % ne pas pouvoir faire du bon travail, (**27 %** dans la FPH), contre 14 % dans le secteur privé.

Ils sont cependant moins nombreux que dans le secteur privé à se sentir inutiles (22 % contre 34 %).





ayming

Merci

Rappel

Enquête de satisfaction du site
Espace droit Prévention
de la CNRACL

Cédric vitale

cvitale@ayming.com

www.ayming.com



CNRACL

La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers

PRÉVENTION



Caisse
des Dépôts
GROUPE

Une gestion

